

En 1829, c'est un chanteur nommé Monrose, qui est, à son tour, le héros involontaire et la victime infortunée des mêmes manifestations belliqueuses. Le 21 mai, le parterre escalade les premières galeries, pour imposer silence aux habitués de l'aristocratie qui le poursuivaient de leurs marques de désapprobation ; le surlendemain, en revanche, le siège de la cabale se transporte au parterre, et il faut, ce jour-là, parce que le désordre se prolonge, que le commissaire de police fasse baisser le rideau et cesser le spectacle (1).

En 1844, pendant plus d'un mois, les représentations sont troublées par les escarmouches que se livrent les admirateurs respectifs de Mlle Elian, la première chanteuse, et de M. Duffeyte, le premier ténor, celle-là soutenue par la jeunesse dorée des loges, celui-ci favori du parterre. Le 19 juillet, à une représentation des *Huguenots*, à laquelle assiste le préfet, le débordement des passions est à son comble. La soirée se poursuit dans un échange incessant « de sifflets, d'applaudissements, de vociférations, de huées, de rires inconvenants ». La police est appelée à la rescousse ; mais sa justice distributive s'exerce sans impartialité, si on en croit les journaux de l'opposition.

« On met à la cave, dit l'un d'eux, les siffleurs de Mlle Elian, qui a été au-dessous du médiocre, tandis qu'on laisse insulter M. Duffeyte, qui a été remarquable. Mlle Elian n'a que des intimes ; M. Duffeyte n'a que du talent » (2).

En 1848, à une heure, il est vrai, où la situation politique contribue à aviver les animosités de classes, de véritables batailles rangées s'engagent, à propos du ténor Lapière, entre les premières galeries, auxquelles il déplaît, et le parterre dont il a les faveurs. Le 24 octobre, dans *la Juive*, il est, comme de coutume, sifflé par les uns, en même temps qu'il est applaudi par les autres. A bout d'arguments, le parterre se met à bombarder les premières « d'oranges, de pommes, de casquettes et même de souliers » (3). Ce soir-là encore, le spectacle ne peut aller jusqu'au bout (4).



De ces scènes violentes dont les artistes et parfois même le directeur faisaient les frais, il se passait naguère bien peu de soirs qu'il se s'en produisit, et les gens paisibles finissaient par s'en lasser.

« Il est inconcevable, disait un journal (5), qui se faisait leur écho, dès 1830, que l'autorité ne prenne pas des mesures pour faire cesser les scènes inconvenantes qui se renouvellent fréquemment au parterre. »

---

(1). *Précurseur* du 24 mai 1829.

(2). *Censeur* du 21 juillet 1844.

(3). *Salut public* du 26 octobre 1848.

(4). *Censeur* du 26 octobre 1848.

(5). *Précurseur* du 3 janvier 1830.